



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **jeudi, le 10 mars 2016 à 19h45** au lieu ordinaire des séances, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

*** Tous les membres du conseil renonce à l'avis de convocation ***

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

GESTION DU TERRITOIRE

3. RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DES CHEMINS [AVIS PUBLIC]
4. RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DES CHEMINS [MANDAT ARPENTEUR-GÉOMETRE]

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

081-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DES CHEMINS [AVIS PUBLIC]

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT les travaux de la rénovation cadastrale entrepris sur le territoire de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de certains chemins;

CONSIDÉRANT qu'un avis public doit être publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet avis doit être publié durant la semaine du 13 mars 2016 et durant la semaine du 8 mai 2016;

082-2016

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne Et à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à faire publier l'avis public requis dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité aux dates suivantes, à savoir :

- Semaine du 13 mars 2016
- Semaine du 8 mai 2016

Adopté

4. RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DES CHEMINS [MANDAT ARPENTEUR-GÉOMETRE]

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

083-2016

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate monsieur Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre de préparer les descriptions techniques à l'égard des 89 parcelles du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Côme défraiera le coût des honoraires professionnels au montant de 17 160\$ plus les taxes applicables.

Que la proposition de Tremblay Laliberté, arpenteurs-géomètres en date du 19 novembre 2015 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

084-2016

Il est présentement 20h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim